



ABONNEMENTS
Trois mois : 4 fr. 50
Six mois : 8 fr.
Un an : 15 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal
et dans toutes les Agences de Publicité

La Journée d'Hier

L'enquête judiciaire a établi que le député nationaliste Syveton, satyre et voleur, s'est volontairement donné la mort.

En Mandchourie, l'effectif de l'armée japonaise va être porté à cinq cent mille hommes.

La Chambre a voté, par 322 voix contre 234, l'ensemble de la loi, retour du Sénat, devant aux fabricants des églises et consistoires, le monopole des inhumations.

On annonce que la session parlementaire sera close aujourd'hui.

L'entente pour l'unité du Parti socialiste est complète sur presque tous les points.

Des cambrioleurs ont opéré au presbytère de Neuville-les-Asnes, et enlevé 8.000 francs de titres au porteur, ainsi qu'un assez forte somme d'argent.

L'affaire du capitaine Avon, l'agresseur du docteur Delbère, a été renvoyée devant la juridiction civile et l'instruction confiée à M. Delalé.

TRISTES VACANCES !

Tristes vacances, hélas ! Les fêtes de Noël, cette année, sont pleines de mélancolie, malgré la musique des cloches qui sonnent et la mélodie des voix qui chantent pour bercer la misère humaine ! On n'a pas le droit de parler de scandales, de malheurs, de deuils et de désastres... Laissons les scandales, c'est trop vilain, vraiment. Et puis, selon la sagesse des vieux proverbes, « à quelque chose malheur est bon », il faut reconnaître que cet horrible accident de la gare du Nord aura détourné l'attention publique d'un certain nombre de spectacles répugnants. Mais cet instant de diversion est acheté, trop cher, par un épouvantable excès de douleurs et de supplices.

M. Lyon habitait rue de Seine, étant maître de conférences à l'École normale supérieure. Plusieurs fois, je me suis assis à la table hospitalière de cette aimable famille, aujourd'hui ravagée par une épouvantable calamité. C'était le bon temps. Tout semblait sourire à M. Lyon, à M. Berthelot. Et puis, les deuils sont venus, coup sur coup. Et ceci, véritablement, dépasse la mesure de l'infortune humaine.

Olivier Lyon était âgé de dix-neuf ans. Il faisait son service militaire au 43e régiment d'infanterie, à Lille. Tout joyeux d'être en permission de vacances, il venait passer quelques jours à Paris, chez son grand-père. Et celui-ci, convoqué à la Morgue, n'a pu que reconnaître le cadavre de cet enfant...

C'est également à la Morgue que M. Cuvinois, l'honorable sénateur de l'Oise, a retrouvé son fils, Pierre-Henri Cuvinois, âgé de vingt-quatre ans, lieutenant au 15e régiment d'artillerie, en garnison à Douai. Ce jeune officier venait, lui aussi, passer les vacances de Noël et du Jour de l'An dans sa famille.

La mort indifférente, brutalement égaritaire, a jeté péle-mêle sous les roues des wagons défoncés, des fourgons démolis et de la locomotive brisée, des officiers et des soldats, des riches et des pauvres, les privilégiés de la fortune et les travailleurs assujettis aux disciplines du labeur quotidien.

On a reconnu, dans les cercueils allongés sur les dalles funéraires de la Morgue, le capitaine des pompiers d'Hauvourdin, M. Testelin, un quartier-maître de la flotte, un employé d'assurances, un employé de chemins de fer, qui laisse une veuve et trois enfants en bas âge. Parmi les blessés, on compte des sous-officiers, des marins, le garde-frein et le conducteur du train en détresse.

Pendant les jours de fête qui vont célébrer l'avènement de la nouvelle année, il y aura beaucoup de familles en larmes.

Les heureux de ce monde, en leurs divertissements annuels, devront penser aux malheureux qui sont désormais sans joie...

Gaston DESCHAMPS.

CHRONIQUE

L'aveu

... Au seuil de la maison où il habitait, Philippe Mariscal, quitta, comme dernière poignée de mains, Clicholles et Berthenay. Tout était convenu pour le duel du lendemain... un de ces duels quelconques qui sont menus incidents de la vie de journaliste ; Clicholles et Berthenay, ses témoins, venaient le chercher à six heures ; mais venait de sonner ; il fallait se dépêcher de dormir.

Mariscal sonna deux fois, trois fois ; sans doute, le concierge devait bien dormir ; en fin la porte massive céda sous la poussée. Mariscal gravit, ses pieds lourds buttant contre les marches, escalier noir, fur chez lui. L'appartement était plongé dans l'obscurité. Mariscal pénétra dans le salon, alluma une bougie du piano, s'approcha avec une sorte de volupté frissonnante, du feu aux trois quarts éteint. Une tédéur parfumée, amie, stagnait. Il ne devait pas y avoir longtemps que Mme Mariscal était couchée. Et Mariscal crut la voir, frileusement pelotonnée dans ce fauteuil, là, au coin de la cheminée. Elle avait fait, comme d'habitude, un peu de musique ; ensuite était venue à se coucher, un livre à la main, attendant le mari. Puis, peu à peu, dans le silence qui l'entourait, ses paupières étaient devenues pesantes ; elle était allée se coucher. Donnait-elle ? Non ; une lampe encastrée dans le plafond, éclairait doucement son joli visage de fine brune. En attendant, Mariscal, elle se souleva un peu, le coude sur l'oreiller, et avec un joli bâillement de chatte, elle dit :

— Comme tu viens tard !

Le choc de cette courte phrase, soupirée d'une voix boudeuse, fit se crispier les traits de Mariscal. Ce fut un peu sèchement qu'il répondit :

— Où veux-tu, Aline ? On ne fait pas toujours ce qu'on veut.

Aline demanda :

— Où veux-tu aller ?

— J'avais commencé à te dévêtir, jetant son veston au dos d'une chaise.

Alors, reprit-elle, après un silence, c'est tout ce que tu m'as dit ?

— Excuse-moi, répondit-il avec une légère impatience ; je suis très fatigué... et il faut que je me couche de très bonne heure demain.

Ah !... à quelle heure ?

Il consulta sa montre qu'il retirait à ce moment de son gousset, et répondit :

— Dans cinq heures, environ.

— Comment dans cinq heures, fit Aline, surprise ; mais il est minuit à peine.

— Bientôt une heure.

— Quelle affaire te force à te lever si matin ?

— Rien. Un rendez-vous.

Un rendez-vous !... Philippe !... Et comment ! se taisait, elle s'écria :

— C'est un duel ?

Il allait répondre : non ; il pensa qu'Aline ne se contenterait pas de cette réponse, qu'elle questionnerait, que cela n'en finirait plus. Quelle autre raison qu'un duel peut obliger un journaliste parisien à se lever à six heures du matin ?

— Eh bien ! oui, fit-il ; c'est un duel. Tu as deviné.

— Mon Dieu ! dit-elle en joignant les mains, tu vas te tuer !

— Mais non, mais non ! se hâta-t-il de répondre... ce n'est pas moi qui me bats... Voyons, c'était moi, est-ce que je te le dirais comme cela ?... Je suis témoin voilà tout.

Témoin de qui ?

Il chercha un instant, eut envie de donner un nom de fantaisie, réfléchit que ce serait plus vraisemblable de désigner quelqu'un qu'Aline connaissait un journaliste, un camarade ; naturellement, il pensa à ses deux témoins, et l'hypothèse de Clicholles alla sur le terrain étant plus admissible, il répondit :

— De Berthenay.

Un cri sourd jaillit de la poitrine de la jeune femme. Une lividité se répandit sur son visage. Elle s'était dressée à demi, les yeux dilatés, les mains tremblantes.

— Qu'est-ce ? interrogea Mariscal stupéfait.

Aline balbutia :

— Berthenay ? Avec qui ?... Pourquoi ?... Non ! ce n'est pas possible !... N'est-ce pas ?... Ce n'est pas vrai !...

Il fit : — Oh !... — en reculant de trois pas. Il comprenait ; l'atroce vérité se faisait jour dans son cerveau ; trop visible, trop éloquent était l'agitation d'Aline pour qu'il pût conserver un doute.

Du reste, oubliant toute prudence, affolée elle continuait :

— Non !... Tu as menti... Dis-moi que ce n'est pas vrai !... Berthenay !... Je ne veux pas !...

Alors, Mariscal, frémissant de la tête aux pieds, eut un grignement rauque, une sorte de plainte farouche ou s'exhalait l'écœurant douleur dont son âme était surchargée.

Et puis, tout à coup, Aline sembla se raviser ; elle se pencha vers lui, avec une conscience de ce qu'elle venait de dire ; voulut se ressaisir ; elle fit un geste comme pour rattraper les paroles qui s'étaient échappées de ses lèvres ; de pâle qu'elle était, elle devint pourpre ; et cette rougeur intense couvrit son visage.

D'un bond, Philippe fut sur elle ; il lui saisit les mains ; lui cria dans la figure :

— Il est ton amant !

Elle bégaya, épouvantée :

— Grâce !... Philippe !... Pardon !... Elle n'essayait pas de nier ; cela avait été si rapide que toute son habitude présente d'esprit paraissait avoir disparu.

Et, comme il lui meurtrissait les poignets d'une étreinte furieuse, elle cria :

— Philippe !... Tu es un lâche !

— La repoussa, la rejeta, brisée sur l'oreiller ; — Misérable ! fit-il.

NOS DÉPÊCHES

LE SUICIDE du Député Syveton

Paris, 27 décembre. — Le mystère qui plane depuis le 8 décembre sur les causes de la mort de M. Syveton parait sur le point d'être éclairci. M. Boucard, en effet, qui, jusqu'ici, ainsi que nous l'avons dit, avait considéré la version du suicide comme étant la plus plausible, est maintenant convaincu que Syveton s'est volontairement donné la mort.

Le juge s'était rangé tout d'abord à cette opinion parce que la plupart des témoignages recueillis au cours de son instruction tendaient à exclure l'hypothèse de l'accident, aussi bien que celle de l'assassinat. Déjà la crainte d'une divulgation possible des actes d'immoralité rapportés par M. Ménard et sa bonne lui avait paru suffisante pour expliquer l'effacement de Syveton. Mais les révélations nouvelles faites vendredi sous serment par Mme Syveton et relatives, cette fois, à la restitution de 98.000 francs appartenant à la Ligue de la Patrie Française sont venues confirmer dans son opinion le juge qui n'attend plus, pour rendre ses conclusions définitives, que le rapport des experts chargés d'examiner, au point de vue toxicologique, les circonstances dans lesquelles s'est produite la mort du trésorier de la Patrie Française.

La déposition de Mme Syveton et les renseignements de l'enquête faite par le juge au sujet de la restitution des 98.000 francs effectuée entre les mains de M. Jules Lemaitre ont permis à M. Boucard d'établir la matérialité d'un détournement de fonds.

En faisant sa déposition, Mme Syveton a donné au juge des détails si précis qu'aucun doute n'a pu subsister dans l'esprit du magistrat. Elle a déclaré que c'était elle qui, sur l'ordre de son mari, s'était rendue en Belgique pour y convertir en valeurs les 98.000 francs de la caisse de la Ligue de la Patrie Française. Ces fonds ont été employés de la façon suivante : une somme de 50.000 francs a été consignée à l'achat de rentes allemandes de 3 1/2, 25 autres mille francs à l'achat de rente hollandaise et le reste à l'achat de rente belge. Cette opération, — l'opération, Mme Syveton revient à Paris et les titres furent déposés dans un des tiroirs du bureau de son oncle.

Aussitôt après le drame, Mme Syveton n'ignorait pas que la crainte de la divulgation de ses faits et gestes avait conduit à suggérer à Syveton son acte de désespoir, avait fait connaître l'existence de ces valeurs et leur origine et c'est le 19 décembre seulement, qu'elle les porta à M. Jules Lemaitre.

Vendredi dernier, Mme Syveton fit au juge l'aveu des faits qui précèdent et elle le confirma dans une déposition faite le lendemain. M. Boucard manda alors aussitôt à son cabinet M. Jules Lemaitre, à qui il posa ces deux questions :

— Aviez-vous connaissance de la possession par M. Syveton de la somme de 98.000 francs en valeurs ?

— Aviez-vous connaissance de la destination de cette somme fait à l'étranger par le trésorier de la Patrie Française ?

A ces deux questions, M. Jules Lemaitre répondit affirmativement.

La relation du juge, par le rapprochement de la double déposition de Mme Syveton et de M. Jules Lemaitre était éclaircie.

Redoutant de voir sombrer son honneur au cours du procès d'assises qui lui était intenté, par le détournement tant de ses intérêts que de des déshonneur de sa vie privée, Syveton résolut de mettre fin à ses jours.

Le seul point encore obscur pour le juge est relatif aux raisons qui ont pu amener Syveton à croire à la possibilité de cette divulgation au cours des débats.

Syveton n'a-t-il pensé à tort d'ailleurs, me l'aurait dit la police faite sur lui, à l'existence de son procès, avait amené la révélation de ces faits ? L'existence de ce procès, le champion de l'honneur national, de se voir rechercher son identité ? On bien a-t-il cédé à une pression, à une menace de ceux que sa conduite privée avait pu irriter ? Telles sont les questions que le juge d'instruction a encore à résoudre.

LE SUICIDE du Député Syveton

Satyre et voleur

Paris, 27 décembre. — Le mystère qui plane depuis le 8 décembre sur les causes de la mort de M. Syveton parait sur le point d'être éclairci. M. Boucard, en effet, qui, jusqu'ici, ainsi que nous l'avons dit, avait considéré la version du suicide comme étant la plus plausible, est maintenant convaincu que Syveton s'est volontairement donné la mort.

Le juge s'était rangé tout d'abord à cette opinion parce que la plupart des témoignages recueillis au cours de son instruction tendaient à exclure l'hypothèse de l'accident, aussi bien que celle de l'assassinat. Déjà la crainte d'une divulgation possible des actes d'immoralité rapportés par M. Ménard et sa bonne lui avait paru suffisante pour expliquer l'effacement de Syveton. Mais les révélations nouvelles faites vendredi sous serment par Mme Syveton et relatives, cette fois, à la restitution de 98.000 francs appartenant à la Ligue de la Patrie Française sont venues confirmer dans son opinion le juge qui n'attend plus, pour rendre ses conclusions définitives, que le rapport des experts chargés d'examiner, au point de vue toxicologique, les circonstances dans lesquelles s'est produite la mort du trésorier de la Patrie Française.

La déposition de Mme Syveton et les renseignements de l'enquête faite par le juge au sujet de la restitution des 98.000 francs effectuée entre les mains de M. Jules Lemaitre ont permis à M. Boucard d'établir la matérialité d'un détournement de fonds.

En faisant sa déposition, Mme Syveton a donné au juge des détails si précis qu'aucun doute n'a pu subsister dans l'esprit du magistrat. Elle a déclaré que c'était elle qui, sur l'ordre de son mari, s'était rendue en Belgique pour y convertir en valeurs les 98.000 francs de la caisse de la Ligue de la Patrie Française. Ces fonds ont été employés de la façon suivante : une somme de 50.000 francs a été consignée à l'achat de rentes allemandes de 3 1/2, 25 autres mille francs à l'achat de rente hollandaise et le reste à l'achat de rente belge. Cette opération, — l'opération, Mme Syveton revient à Paris et les titres furent déposés dans un des tiroirs du bureau de son oncle.

Aussitôt après le drame, Mme Syveton n'ignorait pas que la crainte de la divulgation de ses faits et gestes avait conduit à suggérer à Syveton son acte de désespoir, avait fait connaître l'existence de ces valeurs et leur origine et c'est le 19 décembre seulement, qu'elle les porta à M. Jules Lemaitre.

Vendredi dernier, Mme Syveton fit au juge l'aveu des faits qui précèdent et elle le confirma dans une déposition faite le lendemain. M. Boucard manda alors aussitôt à son cabinet M. Jules Lemaitre, à qui il posa ces deux questions :

— Aviez-vous connaissance de la possession par M. Syveton de la somme de 98.000 francs en valeurs ?

— Aviez-vous connaissance de la destination de cette somme fait à l'étranger par le trésorier de la Patrie Française ?

A ces deux questions, M. Jules Lemaitre répondit affirmativement.

La relation du juge, par le rapprochement de la double déposition de Mme Syveton et de M. Jules Lemaitre était éclaircie.

Redoutant de voir sombrer son honneur au cours du procès d'assises qui lui était intenté, par le détournement tant de ses intérêts que de des déshonneur de sa vie privée, Syveton résolut de mettre fin à ses jours.

Le seul point encore obscur pour le juge est relatif aux raisons qui ont pu amener Syveton à croire à la possibilité de cette divulgation au cours des débats.

Syveton n'a-t-il pensé à tort d'ailleurs, me l'aurait dit la police faite sur lui, à l'existence de son procès, avait amené la révélation de ces faits ? L'existence de ce procès, le champion de l'honneur national, de se voir rechercher son identité ? On bien a-t-il cédé à une pression, à une menace de ceux que sa conduite privée avait pu irriter ? Telles sont les questions que le juge d'instruction a encore à résoudre.

LE SUICIDE du Député Syveton

Satyre et voleur

Paris, 27 décembre. — Le mystère qui plane depuis le 8 décembre sur les causes de la mort de M. Syveton parait sur le point d'être éclairci. M. Boucard, en effet, qui, jusqu'ici, ainsi que nous l'avons dit, avait considéré la version du suicide comme étant la plus plausible, est maintenant convaincu que Syveton s'est volontairement donné la mort.

Le juge s'était rangé tout d'abord à cette opinion parce que la plupart des témoignages recueillis au cours de son instruction tendaient à exclure l'hypothèse de l'accident, aussi bien que celle de l'assassinat. Déjà la crainte d'une divulgation possible des actes d'immoralité rapportés par M. Ménard et sa bonne lui avait paru suffisante pour expliquer l'effacement de Syveton. Mais les révélations nouvelles faites vendredi sous serment par Mme Syveton et relatives, cette fois, à la restitution de 98.000 francs appartenant à la Ligue de la Patrie Française sont venues confirmer dans son opinion le juge qui n'attend plus, pour rendre ses conclusions définitives, que le rapport des experts chargés d'examiner, au point de vue toxicologique, les circonstances dans lesquelles s'est produite la mort du trésorier de la Patrie Française.

La déposition de Mme Syveton et les renseignements de l'enquête faite par le juge au sujet de la restitution des 98.000 francs effectuée entre les mains de M. Jules Lemaitre ont permis à M. Boucard d'établir la matérialité d'un détournement de fonds.

En faisant sa déposition, Mme Syveton a donné au juge des détails si précis qu'aucun doute n'a pu subsister dans l'esprit du magistrat. Elle a déclaré que c'était elle qui, sur l'ordre de son mari, s'était rendue en Belgique pour y convertir en valeurs les 98.000 francs de la caisse de la Ligue de la Patrie Française. Ces fonds ont été employés de la façon suivante : une somme de 50.000 francs a été consignée à l'achat de rentes allemandes de 3 1/2, 25 autres mille francs à l'achat de rente hollandaise et le reste à l'achat de rente belge. Cette opération, — l'opération, Mme Syveton revient à Paris et les titres furent déposés dans un des tiroirs du bureau de son oncle.

Aussitôt après le drame, Mme Syveton n'ignorait pas que la crainte de la divulgation de ses faits et gestes avait conduit à suggérer à Syveton son acte de désespoir, avait fait connaître l'existence de ces valeurs et leur origine et c'est le 19 décembre seulement, qu'elle les porta à M. Jules Lemaitre.

Vendredi dernier, Mme Syveton fit au juge l'aveu des faits qui précèdent et elle le confirma dans une déposition faite le lendemain. M. Boucard manda alors aussitôt à son cabinet M. Jules Lemaitre, à qui il posa ces deux questions :

— Aviez-vous connaissance de la possession par M. Syveton de la somme de 98.000 francs en valeurs ?

— Aviez-vous connaissance de la destination de cette somme fait à l'étranger par le trésorier de la Patrie Française ?

A ces deux questions, M. Jules Lemaitre répondit affirmativement.

La relation du juge, par le rapprochement de la double déposition de Mme Syveton et de M. Jules Lemaitre était éclaircie.

Redoutant de voir sombrer son honneur au cours du procès d'assises qui lui était intenté, par le détournement tant de ses intérêts que de des déshonneur de sa vie privée, Syveton résolut de mettre fin à ses jours.

Le seul point encore obscur pour le juge est relatif aux raisons qui ont pu amener Syveton à croire à la possibilité de cette divulgation au cours des débats.

Syveton n'a-t-il pensé à tort d'ailleurs, me l'aurait dit la police faite sur lui, à l'existence de son procès, avait amené la révélation de ces faits ? L'existence de ce procès, le champion de l'honneur national, de se voir rechercher son identité ? On bien a-t-il cédé à une pression, à une menace de ceux que sa conduite privée avait pu irriter ? Telles sont les questions que le juge d'instruction a encore à résoudre.

NOS DÉPÊCHES

LE SUICIDE du Député Syveton

Paris, 27 décembre. — Le mystère qui plane depuis le 8 décembre sur les causes de la mort de M. Syveton parait sur le point d'être éclairci. M. Boucard, en effet, qui, jusqu'ici, ainsi que nous l'avons dit, avait considéré la version du suicide comme étant la plus plausible, est maintenant convaincu que Syveton s'est volontairement donné la mort.

Le juge s'était rangé tout d'abord à cette opinion parce que la plupart des témoignages recueillis au cours de son instruction tendaient à exclure l'hypothèse de l'accident, aussi bien que celle de l'assassinat. Déjà la crainte d'une divulgation possible des actes d'immoralité rapportés par M. Ménard et sa bonne lui avait paru suffisante pour expliquer l'effacement de Syveton. Mais les révélations nouvelles faites vendredi sous serment par Mme Syveton et relatives, cette fois, à la restitution de 98.000 francs appartenant à la Ligue de la Patrie Française sont venues confirmer dans son opinion le juge qui n'attend plus, pour rendre ses conclusions définitives, que le rapport des experts chargés d'examiner, au point de vue toxicologique, les circonstances dans lesquelles s'est produite la mort du trésorier de la Patrie Française.

La déposition de Mme Syveton et les renseignements de l'enquête faite par le juge au sujet de la restitution des 98.000 francs effectuée entre les mains de M. Jules Lemaitre ont permis à M. Boucard d'établir la matérialité d'un détournement de fonds.

En faisant sa déposition, Mme Syveton a donné au juge des détails si précis qu'aucun doute n'a pu subsister dans l'esprit du magistrat. Elle a déclaré que c'était elle qui, sur l'ordre de son mari, s'était rendue en Belgique pour y convertir en valeurs les 98.000 francs de la caisse de la Ligue de la Patrie Française. Ces fonds ont été employés de la façon suivante : une somme de 50.000 francs a été consignée à l'achat de rentes allemandes de 3 1/2, 25 autres mille francs à l'achat de rente hollandaise et le reste à l'achat de rente belge. Cette opération, — l'opération, Mme Syveton revient à Paris et les titres furent déposés dans un des tiroirs du bureau de son oncle.

Aussitôt après le drame, Mme Syveton n'ignorait pas que la crainte de la divulgation de ses faits et gestes avait conduit à suggérer à Syveton son acte de désespoir, avait fait connaître l'existence de ces valeurs et leur origine et c'est le 19 décembre seulement, qu'elle les porta à M. Jules Lemaitre.

Vendredi dernier, Mme Syveton fit au juge l'aveu des faits qui précèdent et elle le confirma dans une déposition faite le lendemain. M. Boucard manda alors aussitôt à son cabinet M. Jules Lemaitre, à qui il posa ces deux questions :

— Aviez-vous connaissance de la possession par M. Syveton de la somme de 98.000 francs en valeurs ?

— Aviez-vous connaissance de la destination de cette somme fait à l'étranger par le trésorier de la Patrie Française ?

A ces deux questions, M. Jules Lemaitre répondit affirmativement.

La relation du juge, par le rapprochement de la double déposition de Mme Syveton et de M. Jules Lemaitre était éclaircie.

Redoutant de voir sombrer son honneur au cours du procès d'assises qui lui était intenté, par le détournement tant de ses intérêts que de des déshonneur de sa vie privée, Syveton résolut de mettre fin à ses jours.

Le seul point encore obscur pour le juge est relatif aux raisons qui ont pu amener Syveton à croire à la possibilité de cette divulgation au cours des débats.

Syveton n'a-t-il pensé à tort d'ailleurs, me l'aurait dit la police faite sur lui, à l'existence de son procès, avait amené la révélation de ces faits ? L'existence de ce procès, le champion de l'honneur national, de se voir rechercher son identité ? On bien a-t-il cédé à une pression, à une menace de ceux que sa conduite privée avait pu irriter ? Telles sont les questions que le juge d'instruction a encore à résoudre.

Le Socialisme aux Etats-Unis

M. Auguste Belmont, le grand capitaliste démocrate de New-York et M. Gomper, président de la Fédération américaine du travail, ont été élus : le premier, pour présider cette association civique nationale, et le second pour vice-président.

La Fédération civique nationale est un groupement de capitalistes, de représentants ouvriers et de professeurs d'université et autres notabilités, ayant pour but d'aplanir toutes les difficultés et de résoudre par l'arbitrage tous les conflits s'élevant entre le capital et le travail.

Déjà cette institution a rendu de grands services dans les grèves récentes, et elle est considérée comme un dérivatif au socialisme, dont le flot monte toujours aux Etats-Unis.

Le parti socialiste, bien qu'il ne puisse encore lutter en politique avec les partis démocrate et républicain, fait d'assez rapides progrès aux Etats-Unis, ainsi que le montrent les chiffres obtenus par les socialistes dans les élections générales depuis vingt ans, qui sont : en 1880, 2,068 voix ; en 1884, 21,212 ; en 1888, 30,120 ; en 1892, 34,869 ; en 1896, 26,275 ; en 1900, 153,550 ; en 1904, 82,204 ; en 1900, 98,424 ; en 1902, 225,903 ; en 1904, 600,000.

Les suffrages socialistes se sont portés aux dernières élections présidentielles sur M. Eugene Debs, qui fut l'âme de la grande grève des chemins de fer et à quelques années.

Les progrès du socialisme sont particulièrement remarquables et surtout dans le grand Etat industriel du centre, l'Illinois, à Chicago, où le chiffre des voix socialistes a monté, en quatre ans, de 10.000 à 150.000.

Le socialisme profite du discrédit croissant du populisme parmi les fermiers. De plus, l'expansion des trusts, qui a rejeté nombre de petits producteurs, fabricants et commerçants dans la catégorie des salariés, a contribué aussi à grossir le nombre des mécontents de l'ordre social, malgré l'état de prospérité que présente le pays dans son ensemble.

Une des conséquences qu'on a pu tirer des dernières élections présidentielles et de la défaite écrasante du parti démocrate est que les éléments radicaux, populistes et socialistes réunis absorberont de plus en plus ce parti et le transformeront en un grand parti populaire pour la réforme sociale.

Cela viendrait à l'appui des prévisions du docteur Hanna, qui fut le grand électeur de Mac Kinley et l'âme du parti républicain ; il disait peu de temps avant de mourir que le grand combat futur de la politique américaine serait non plus entre républicains et démocrates, mais entre le parti républicain et le socialisme.

Ce que coûte la peine de mort

La peine de mort a failli être condamnée... à mort par voie budgétaire. C'est été, en même temps qu'une bonne œuvre, une fielle économie. Voici en effet ce que coûte en France l'exécution des hautes-œuvres :

Le bourreau a un traitement fixe annuel de 6.000 francs, ses deux aides de première classe touchent chacun 4.000 francs, ses trois aides de seconde classe chacun 3.000 francs. En outre, ces fonctionnaires ont droit d'indemnité de voyage, leur ministère en province, à une indemnité journalière de 12 francs pour l'exécuteur, de 8 francs pour chaque aide, quelle que soit la classe.

Actuellement leur transport en chemin de fer à cet occasion est gratuit et par train rapide.

Ce n'est pas tout encore ; l'exécuteur passe un abonnement avec le ministère de la justice pour faire repousser sa funèbre machine et payer le local où elle est remise. De ce chef, il reçoit chaque année 1.500 francs.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27 décembre. — Le conseil des ministres s'est réuni, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Il s'est occupé des diverses affaires extérieures et intérieures en cours.

Le rapport de la commission du budget sur le douzième provisoire sera publié demain matin au Journal Officiel et le vote aura lieu à la Chambre au début de la séance de demain. Il ne doit y avoir aucun débat sur le projet de loi pour avoir renvoyé le jour même au Sénat.

On paraît croire que le Sénat le votera également demain sans débat et que la session pourra être close par décret demain soir.

Si, contrairement à ce qu'on attendait, il n'en était pas ainsi, la clôture de la session serait prononcée jeudi au plus tard.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 27 décembre. — La séance s'ouvre à neuf heures, sous la présidence de M. BRISSON.

SEANCE DU MATIN

Le monopole des inhumations

On reprend la discussion du projet relatif au monopole des inhumations.

LEMIÈRE combat le projet. Il s'élève contre la proposition de remplacer l'usage et la tradition par la loi écrite. Si la commission, dit-il, veut faire une loi pour les grandes villes, qu'elle se borne à municipaliser dans ces villes le service des inhumations et qu'elle laisse les petites communes sous le régime de la coutume.

La discussion générale est close.

On va passer à la discussion des articles. M. GROUSSAU fait remarquer que la Chambre a voté le nombre pour voter le bureau constaté que la Chambre n'est pas en nombre et, sur la demande de M. RABIER, rapporteur, la séance est suspendue pour un quart d'heure.

À la reprise, le passage à la discussion des articles est voté par 328 voix contre 122.

Vote de l'article 1er

M. GAYRAUD exprime la crainte qu'après le vote de la loi les particuliers qui ont contracté des emprunts se trouvent dans l'impossibilité absolue de tenir leurs engagements.

M. GROUSSAU développe un amendement sur l'article premier. Cet amendement est repoussé par 331 voix contre 231.

L'article premier, supprimant le droit attribué aux fabricants et consistoires de faire seuls toutes les fournitures concernant les services extérieurs des funérailles, est adopté par 328 voix contre 122.

M. LEMIRE présente un amendement demandant qu'on mette dans le texte de l'article 2 les mots : « Dans les communes où existe le monopole ». Il est repoussé.

M. FLEURY-BAVARIN développe un amendement ainsi conçu : « Le service extérieur des pompes funèbres, comprendra exclusivement le transport des corps, les inhumations, exhumations et crémations », appartenant aux communes à titre de service public.

L'orateur rappelle que cet amendement a été une première fois adopté par la Chambre et que le Sénat ne l'a reteté que par 13 voix de majorité. Son texte a pour but d'empêcher que le monopole archaïque des fabricants ne soit remplacé par le monopole des communes. La commission veut, en effet, que le service communal englobe la fourniture des cercueils, les tentures extérieures et les voitures de deuil.

À la suite de la discussion est, sur la demande de M. Fleury-Bavarin, renvoyée à une autre séance.

M. RAHIER demande que la Chambre renonce, cet après-midi, à poursuivre la discussion du budget, et qu'elle continue la

ÉCHOS ET NOUVELLES

LE POURBOIRE

Nous avons annoncé la distribution, à la Chambre du rapport de M. Chambon sur la proposition semblant tendant à la suppression des « frais » imposés aux garçons limonadiers.

Le « pourboire » constitue déjà une vieille routine. On l'appelle au grand siècle, « vin du valet » ; au dix-neuvième, « deux balles sans résultat » avec ce monsieur qui l'avait injurié la veille. Impossible de remplacer Berthenay par un autre valet.

L'ajournement de la rencontre pour se motif de la répugnance qu'on peut avoir à se faire accompagner dans une affaire d'honneur par un valet de chambre, Mariscal ne put retenir un sourire à la pensée du ridicule énorme qu'il s'attirerait en faisant de pareilles confidences. Sans compter que les petits confrères feraient semblant de croire à un prétexte imaginé pour dissimuler la « frousse », l'accuseraient d'avoir « cané ».

Alors ?... quoi ?... puisque tout était impossible ?

Aline, toujours au lit, un regard caimé, anxieusement attendait à la suppression des « frais » de la « douleur ».

Mariscal tourna vers elle le regard morne de ses yeux et lui dit doucement :

— Tu aurais bien dû choisir un autre moment pour me raconter tout ça !

MONTFERMEIL.

ÉCHOS ET NOUVELLES

LE POURBOIRE

Nous avons annoncé la distribution, à la Chambre du rapport de M. Chambon sur la proposition semblant tendant à la suppression des « frais » imposés aux garçons limonadiers.

Le « pourboire » constitue déjà une vieille routine. On l'appelle au grand siècle, « vin du valet » ; au dix-neuvième, « deux balles sans résultat » avec ce monsieur qui l'avait injurié la veille. Impossible de remplacer Berthenay par un autre valet.

L'ajournement de la rencontre pour se motif de la répugnance qu'on peut avoir à se faire accompagner dans une affaire d'honneur par un valet de chambre, Mariscal ne put retenir un sourire à la pensée du ridicule énorme qu'il s'attirerait en faisant de pareilles confidences. Sans compter que les petits confrères feraient semblant de croire à un prétexte imaginé pour dissimuler la « frousse », l'accuseraient d'avoir « cané ».

Alors ?... quoi ?... puisque tout était impossible ?

Aline, toujours au lit, un regard caimé, anxieusement attendait à la suppression des « frais » de la « douleur ».

Mariscal tourna vers elle le regard morne de ses yeux et lui dit doucement :

— Tu aurais bien dû choisir un autre moment pour me raconter tout ça !

MONTFERMEIL.

ÉCHOS ET NOUVELLES

LE POURBOIRE

Nous avons annoncé la distribution, à la Chambre du rapport de M. Chambon sur la proposition semblant tendant à la suppression des « frais » imposés aux garçons limonadiers.

Le « pourboire » constitue déjà une vieille routine. On l'appelle au grand siècle, « vin du valet » ; au dix-neuvième, « deux balles sans résultat » avec ce monsieur qui l'avait injurié la veille. Impossible de remplacer Berthenay par un autre valet.

L'ajournement de la rencontre pour se motif de la répugnance qu'on peut avoir à se faire accompagner dans une affaire d'honneur par un valet de chambre, Mariscal ne put retenir un sourire à la pensée du ridicule énorme qu'il s'attirerait en faisant de pareilles confidences. Sans compter que les petits confrères feraient semblant de croire à un prétexte imaginé pour dissimuler la « frousse », l'accuseraient d'avoir « cané ».

Alors ?... quoi ?... puisque tout était impossible ?

Aline, toujours au lit, un regard caimé, anxieusement attendait à la suppression des « frais » de la « douleur ».

Mariscal tourna vers elle le regard morne de ses yeux et lui dit doucement :

— Tu aurais bien dû choisir un autre moment pour me raconter tout ça !

MONTFERMEIL.

ÉCHOS ET NOUVELLES

LE POURBOIRE

Nous avons annoncé la distribution, à la Chambre du rapport de M. Chambon sur la proposition semblant tendant à la suppression des « frais » imposés aux garçons limonadiers.

Le « pourboire » constitue déjà une vieille routine. On l'appelle au grand siècle, « vin du valet » ; au dix-neuvième, « deux balles sans résultat » avec ce monsieur qui l'avait injurié la veille. Impossible de remplacer Berthenay par un autre valet.

L'ajournement de la rencontre pour se motif de la répugnance qu'on peut avoir à se faire accompagner dans une affaire d'honneur par un valet de chambre, Mariscal ne put retenir un sourire à la pensée du ridicule énorme qu'il s'attirerait en faisant de pareilles confidences. Sans compter que les petits confrères feraient semblant de croire à un prétexte imaginé pour dissimuler la « frousse », l'accuseraient d'avoir « cané ».

Alors ?... quoi ?... puisque tout était impossible ?

Aline, toujours au lit, un regard caimé, anxieusement attendait à la suppression des « frais » de la « douleur ».

Mariscal tourna vers elle le regard morne de ses yeux et lui dit doucement :

— Tu aurais bien dû choisir un autre moment pour me raconter tout ça !

MONTFERMEIL.

ÉCHOS ET NOUVELLES

LE POURBOIRE

Nous avons annoncé la distribution, à la Chambre du rapport de M. Chambon sur la proposition semblant tendant à la suppression des « frais » imposés aux garçons limonadiers.

Le « pourboire » constitue déjà une vieille routine. On l'appelle au grand siècle, « vin du valet » ; au dix-neuvième, « deux balles sans résultat » avec ce monsieur qui l'avait injurié la veille. Impossible de remplacer Berthenay par un autre valet.

L'ajournement de la rencontre pour se motif de la répugnance qu'on peut avoir à se faire accompagner dans une affaire d'honneur par un valet de chambre, Mariscal ne put retenir un sourire à la pensée du ridicule énorme qu'il s'attirerait en faisant de pareilles confidences. Sans compter que les petits confrères feraient semblant de croire à un prétexte imaginé pour dissimuler la « frousse », l'accuseraient d'avoir « cané ».

Alors ?... quoi ?... puisque tout était impossible ?

Aline, toujours au lit, un regard caimé, anxieusement attendait à la suppression des « frais » de la « douleur ».

Mariscal tourna vers elle le regard morne de ses yeux et lui dit doucement :

— Tu aurais bien dû choisir un autre moment pour